

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 4 mars 2024  
Président : M. Vincent BUCCINO  
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2023/126  
Rapportrice : Mme Corinne VIOGET KARADAG

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le rapport-préavis N° 2023/126 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/126 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 5 mars 2024.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**



**La Secrétaire :**